



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} mai 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application du paragraphe 29 de la résolution 2010 (2011) du Conseil de sécurité dans lequel le Conseil m'a prié de faire rapport sur tous les aspects de la résolution tous les quatre mois, rend compte des principaux faits nouveaux survenus en Somalie depuis mon rapport du 9 décembre 2011 (S/2011/759) jusqu'au 15 avril 2012 dans les trois grands domaines de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : a) politique; b) sécurité; c) assistance humanitaire, relèvement et développement et droits de l'homme. J'ai rendu compte au Conseil de certaines questions dans mon rapport du 31 janvier 2012 (S/2012/74). Le présent rapport contient également une évaluation des progrès accomplis dans l'application de la feuille de route établie pour mener à bien la période de transition.

II. Situation politique

2. Ces derniers mois, des progrès ont été enregistrés sur le plan politique et en matière de sécurité en Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition et les forces alliées ont établi une présence dans d'importantes villes stratégiques du sud et du centre de la Somalie. Le Gouvernement fédéral de transition a entamé une campagne d'ouverture en direction des zones nouvellement reprises. Parallèlement, l'application de la feuille de route établie en septembre 2011 pour mener à bien la période de transition s'est poursuivie, les parties prenantes étant parvenues à un accord sur les modalités de formation d'une assemblée constituante, le nouveau Parlement fédéral et les élections.

3. À l'approche de la fin de la période de transition, les enjeux politiques continuent de monter. La sélection des représentants à l'Assemblée constituante a suscité des tensions. Après avoir rejeté la feuille de route et le processus de Garowe, un groupe de parlementaires a menacé d'organiser une élection parallèle du Président le 30 avril. Dans le même temps, l'attentat-suicide perpétré au Théâtre national le 4 avril, qui aurait visé le Premier Ministre, a exacerbé le manque de confiance au sein des institutions fédérales de transition et parmi les acteurs politiques à Mogadiscio.

4. La période considérée a été également marquée par une montée des tensions entre le « Puntland », le « Somaliland » et le Gouvernement fédéral de transition à la



suite de la création de « l'État de Khaatumo », autoproclamé dans les régions contestées de Sool, Sanaag et Cayn dans le nord de la Somalie.

A. Application de la feuille de route

5. Les mécanismes visant à accélérer la réalisation des tâches prioritaires continuent de fonctionner. Le Cabinet du Premier Ministre a créé une cellule d'appui à la mise en œuvre le 10 janvier. Le Comité technique chargé de l'application de la feuille de route s'est réuni le 20 mars à Mogadiscio et le Groupe international de coordination et de contrôle le 30 mars à Nairobi. Le Groupe a relevé les efforts entrepris par les parties prenantes somaliennes et a appelé la communauté internationale à appuyer le processus visant à mener à terme la transition dans les délais prévus.

6. L'application de la feuille de route se poursuit, une grande partie des tâches ayant été accomplies. Toutefois, certaines sont retardées essentiellement en raison du manque de ressources et de la crise que continue de traverser le Parlement fédéral de transition. Les progrès ci-après ont été accomplis dans le cadre des quatre tâches prioritaires qui doivent permettre de mener la transition à bien avant le 20 août 2012.

Sécurité

7. La réalisation de l'objectif fixé en matière de sécurité a progressé, notamment avec la mise en place des comités de sécurité de district à Mogadiscio et l'élaboration d'un plan d'action pour prévenir le recrutement d'enfants. Toutefois, le plan pour la sécurité nationale et la stabilisation n'a toujours pas été adopté du fait de l'impasse au Parlement.

Constitution

8. La deuxième Conférence nationale consultative somalienne sur la Constitution, tenue à Garowe (« Puntland ») du 15 au 17 février 2012 (Garowe II; voir annexe II), a confirmé les principes convenus à la première Conférence (voir annexe I). Les participants sont parvenus à un consensus sur les modalités d'adoption de la Constitution et la formation d'un nouveau Parlement fédéral bicaméral; la structure fédérale de la Somalie, y compris le statut de la capitale, Mogadiscio; la structure de l'exécutif fédéral; et les éléments d'un système électoral. Ils sont également convenus que la représentation des femmes au Parlement et dans les autres institutions mises en place pour mener à terme la transition serait au minimum de 30 %. Malgré ce progrès, certaines questions importantes demeurent quant à la mise en œuvre des principes convenus.

9. Le 26 mars, lors d'une réunion tenue à Gaalkacyo, les signataires de la feuille de route ont décidé de réduire le nombre des membres de l'Assemblée constituante – de 1 000 délégués envisagés à Garowe à 825 – afin de faciliter l'application de la formule « 4,5 » pour la représentation des clans. Les membres de l'Assemblée constituante et du nouveau Parlement fédéral seraient sélectionnés par 135 dirigeants traditionnels à l'issue de consultations avec les chefs religieux, les intellectuels, les jeunes, les femmes et les milieux d'affaires. En lieu et place de la Commission électorale indépendante intérimaire qui avait été envisagée au départ, les signataires ont décidé de créer un comité technique de sélection pour examiner

les candidatures et assister les dirigeants traditionnels. Cette procédure se met actuellement en place. Toutefois, ces modifications ont suscité des préoccupations, notamment parmi les organisations de la société civile qui se sont réunies à Entebbe (Ouganda) du 23 au 26 mars pour examiner leur rôle dans la désignation des membres des nouvelles institutions.

10. Pendant ce temps, le projet de constitution est toujours à l'examen et n'a toujours pas été rendu public aux fins de consultation. S'il est vrai que la nouvelle Constitution restera provisoire jusqu'à la tenue d'un référendum, force est de constater que certains points de divergence ne sont pas réglés, notamment le rôle de la charia. Certains acteurs ont tenté de restreindre les dispositions du projet de constitution relatives aux libertés et droits fondamentaux. Les rédacteurs continuent de bénéficier d'une assistance technique.

11. Au cours de la période à l'examen, le Parlement fédéral de transition est demeuré dans l'impasse. Le groupe de parlementaires qui a déclaré que le Président Sharif Hassan Cheik Adana avait été relevé de ses fonctions en décembre a continué de rejeter le processus de Garowe et d'insister pour que la feuille de route soit présentée au Parlement. Le 4 avril, le groupe a décidé de créer un comité électoral et a procédé à un vote en vue de ramener la date des élections au poste de président d'août au 30 avril. Le Président, le Conseil des ministres et le Comité national de sécurité ont déclaré illégale l'action de ces parlementaires. Mon Représentant spécial et ses partenaires internationaux et régionaux consultent les parties prenantes somaliennes en vue de trouver une solution. Du fait des dysfonctionnements du Parlement fédéral de transition, les autres institutions de transition s'emploient à surmonter les écueils juridiques afin de faire adopter les projets de loi en suspens.

Ouverture politique et réconciliation

12. En janvier, le Gouvernement fédéral de transition a publié des mesures de « politique nationale pour la réconciliation et la stabilisation dans les zones nouvellement libérées du centre-sud de la Somalie ». Il a également créé un comité directeur national pour promouvoir la réconciliation sociale et rétablir l'ordre public et la justice dans ces zones. Entre-temps, deux délégations de haut niveau composées de ministres et de parlementaires, conduites par le Premier Ministre et le Président Sharif Hassan respectivement, se sont rendues dans les villes nouvellement reprises de Beledweyne et Baidoa. Le 21 mars, une mission conjointe du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'AMISOM (UNSOA) s'est rendue à Baidoa pour rencontrer le Gouverneur intérimaire, Abdifatah Mohamed Ibrahim Gesey.

13. Le 29 mars, mon Représentant spécial a rencontré l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'AMISOM en vue d'harmoniser les moyens d'action pour la réconciliation et la reconstruction dans les zones nouvellement libérées en appui à la politique de réconciliation et de stabilisation du Gouvernement fédéral de transition. Il a aussi rencontré le Gouvernement fédéral de transition, le but étant de veiller à ce que l'appui international soit cohérent et coordonné et concourt à la tenue de consultations dans le cadre de réunions avec les donateurs, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. À cette fin, l'UNPOS, l'UNSOA et l'AMISOM contribuent à recenser les parties prenantes dans le centre-sud de la

Somalie, de façon à analyser la dynamique du pouvoir dans ces zones, les responsables politiques et en matière de sécurité ainsi que leurs affiliations et leurs capacités. Cette démarche permettrait d'élaborer une stratégie politique révisée et de mettre en place le dispositif de sécurité voulu pour consolider les victoires militaires dans les zones concernées.

Bonne gouvernance

14. Bien que le Gouvernement ait adopté le budget national en décembre 2011, le Parlement ne l'a pas approuvé en raison de l'impasse actuelle. Dans l'intervalle, une disposition juridique permet de financer les institutions publiques pour une période de trois mois renouvelable, en attendant l'approbation du budget. Le Gouvernement fédéral de transition a décidé de créer une commission de la lutte contre la corruption en remettant au goût du jour la loi sur la lutte contre la corruption de 1968 et en rétablissant l'ancien Bureau des enquêtes sur les cas de corruption et de la lutte contre la corruption.

15. À la demande du Gouvernement fédéral de transition, un atelier technique a été organisé les 15 et 16 février par l'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation maritime internationale en vue d'étudier les moyens d'améliorer les pratiques douanières et le recouvrement des recettes au port de Mogadiscio. L'adoption du Programme Columbus de l'Organisation mondiale des douanes s'est révélée comme une option possible.

16. Le Gouvernement fédéral de transition a adopté la loi sur les communications nationales en Somalie le 22 mars. Cette loi porte création d'une Commission nationale des communications chargée de réglementer le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion.

B. Appui international au processus politique

17. L'amélioration des conditions de sécurité à Mogadiscio a permis de renforcer les contacts avec les dirigeants somaliens. Le transfert de l'UNPOS et les visites effectuées à Mogadiscio par plusieurs dignitaires étrangers ont permis de réaffirmer la solidarité de la communauté internationale et son engagement aux côtés du Gouvernement et du peuple somaliens. Après son transfert de Nairobi à Mogadiscio le 24 janvier, mon Représentant spécial pour la Somalie a régulièrement consulté le Président, le Premier Ministre et les autres parties prenantes sur le processus d'élaboration de la constitution, la politique pour les zones nouvellement reprises et le différend parlementaire. Il a aussi renforcé la coopération avec l'AMISOM. Mon Représentant spécial est resté régulièrement en communication avec les dirigeants somaliens et s'est entretenu sur le plan local avec les médias en vue d'améliorer la diffusion de l'information.

18. Au cours de la période considérée, les participants à plusieurs réunions de haut niveau ont fait ressortir l'engagement à mener à terme la transition en août ainsi que la nécessité de mener des actions dans les zones reprises et de prendre des mesures collectives contre les éléments perturbateurs. Par exemple, réunis lors d'un sommet le 27 janvier, les chefs d'État de l'IGAD ont approuvé la « grande stratégie de stabilisation pour le sud et le centre de la Somalie » présentée par le Facilitateur de l'IGAD pour la paix et la réconciliation nationale en Somalie.

19. Les 5 et 6 février, à Djibouti, le Groupe de contact international sur la Somalie a réitéré son attachement à la paix et à la stabilité dans le pays et réaffirmé que la transition doit prendre fin le 20 août 2012. Les participants à la réunion du Groupe se sont déclarés gravement préoccupés par l'impasse parlementaire. Le Groupe a examiné plusieurs options tendant à réformer ses méthodes de travail. Le 21 février, la Conférence de Londres sur la Somalie a réuni plus de 50 pays et organisations à l'appui du processus de paix. Le Groupe de contact international et la Conférence de Londres ont fait valoir qu'il faut prendre des mesures contre les perturbateurs du processus de paix. Le Conseil de sécurité a accueilli favorablement les conclusions de la Conférence de Londres dans la déclaration de son président en date du 5 mars 2012 (S/PRST/2012/4).

C. Sanctions ciblées

20. Le 3 février, le Coordonnateur du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a présenté son exposé de mi-mandat au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée. Il a indiqué que conformément au paragraphe 2 de la résolution 2002 (2011), le Groupe avait recensé des cas où des activités de dirigeants politiques et d'hommes d'affaires éminents ont considérablement compromis l'aptitude des institutions fédérales de transition à s'acquitter efficacement des fonctions essentielles de l'État et les ont empêchées de mener à terme les tâches relevant de la transition.

21. Le 17 février, comme suite à une décision du Comité, Ali Ahmed Nur Jim'ale a été inscrit sur la liste des personnes et entités soumises à l'interdiction de voyager, au gel des avoirs et à l'embargo ciblé sur les armes imposés par les paragraphes 1, 3 et 7 de la résolution 1844 (2008). (M. Jim'ale a été radié à la même date par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées.)

D. Autres faits nouveaux sur le plan politique

22. Les relations entre le « Somaliland » et le « Puntland » sont restées tendues. Le 19 janvier, les dirigeants du clan Dhulbahante et les responsables politiques de Sool, Sanaag et Cayn ont annoncé la formation d'une nouvelle administration, dénommée « État de Khaatumo ». Les régions de Sool et Sanaag sont revendiquées par le « Puntland » et le « Somaliland », dont les forces continuent de s'affronter pour le contrôle de villes et de villages, ce qui a entraîné des déplacements de populations et une intensification des guerres de clans au sujet des pâturages, de l'eau et des autres ressources naturelles. Des manifestations d'appui à la nouvelle administration ont été organisées pour exiger le retrait des troupes du « Somaliland » de Laascaanood.

23. Le 5 février, le « Somaliland » a adopté une loi abrogeant l'interdiction constitutionnelle de participer aux conférences internationales sur la Somalie, ce qui a ouvert la voie à sa participation à la Conférence de Londres sur la Somalie le 23 février.

24. Le 18 avril, la Convention constitutionnelle du « Puntland » a approuvé, à une large majorité, la Constitution transitoire du « Puntland », qui permet de proroger le

mandat de l'administration actuelle pour un an et prévoit la tenue d'élections multipartites à l'avenir. Le Président du « Puntland », Abdirahman Farole, a appelé les autres régions de la Somalie à suivre l'exemple du « Puntland » et à mettre en place des administrations d'État dans le cadre d'une Somalie fédérale.

25. En février, le Gouvernement fédéral de transition a présenté une demande d'adhésion à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

III. Sécurité

26. Les conditions de sécurité sont demeurées instables pendant la période à l'examen puisque les opérations militaires ont continué dans les environs de Mogadiscio et dans certaines parties du centre-sud de la Somalie. Les victoires contre la rébellion se sont poursuivies, même si une augmentation des attaques non conventionnelles des Chabab a été constatée. La résolution 2036 (2012) a rapidement commencé à être appliquée et le soutien au secteur somalien de la sécurité a progressé.

A. Conditions de sécurité

27. Dans la région de Mogadiscio, les attaques terroristes des Chabab sont demeurées constantes, même si nombre de ces attaques ont été évitées ou ont échoué en raison de la pression croissante exercée par les forces armées renforcées du Gouvernement et de l'AMISOM. La menace terroriste des Chabab s'est accentuée après une déclaration publique visant l'UNPOS le 25 janvier, et plus encore après l'annonce du renforcement de l'alliance du groupe avec Al-Qaida, le 9 février. Il semblerait que certains éléments des Chabab ne soient pas d'accord avec cette alliance. En janvier, les sites de l'Organisation des Nations Unies ont été directement visés par trois attentats à la grenade à main qui n'ont pas fait de victime. Les Chabab se sont attaqués à la Villa Somalia, le complexe présidentiel, le 14 mars par un attentat-suicide à la bombe et les 19, 20 et 26 mars par des tirs de mortier, faisant plusieurs morts. Le 4 avril, ils ont commis un autre attentat-suicide à la bombe au Théâtre national de Mogadiscio, tuant 10 personnes, dont plusieurs représentants du Gouvernement fédéral de transition.

28. En janvier, l'armée éthiopienne a concentré son dispositif de combat lourd autour des villes frontalières de Luuq et de Dolo dans le centre de la Somalie et, le 18 février, elle a lancé une offensive dans la région de Bay, forçant les Chabab à abandonner leurs principaux fiefs, notamment la ville de Baidoa. L'armée éthiopienne a orchestré la prise de Beledweyne, Xuddur et Ceel Buur. Dans le sud du pays, malgré de nombreuses frappes aériennes sur les régions de Juba Dhexe et Juba Hoose, les attaques ponctuelles et soudaines des insurgés ont gêné les avancées militaires.

29. Le litige entre le « Somaliland » et le nouvel état de Khaatumo, ajouté aux violences claniques, a provoqué des affrontements mortels à Buuhoodle et Sool. Les Chabab ont continué de perdre du terrain dans le centre-sud de la Somalie, mais des rapports font état du renforcement de leur alliance avec les milices de la région des montagnes Galgala dans le « Puntland ». Il y a eu des affrontements entre des insurgés, qui seraient soutenus par les Chabab, et les autorités locales. La situation

en matière de sécurité au « Puntland » a aussi été marquée par une recrudescence de l'antagonisme entre les intérêts étrangers dans l'exploitation des ressources naturelles.

B. Progrès accomplis sur la voie du déploiement complet et du renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie

30. Après l'adoption de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, l'ONU a tenu des consultations avec l'Union africaine et l'AMISOM au sujet de l'application de ses dispositions et du concept des opérations révisé, notamment la fourniture à l'AMISOM du dispositif d'appui logistique renforcé des Nations Unies. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, avec le soutien du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), a aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer des objectifs de référence opérationnels pour l'AMISOM afin d'évaluer l'application de la résolution 2036 (2012).

31. Le rapport de l'Union africaine daté du 20 mars (voir S/2012/176) présente de manière détaillée les forces actuelles de l'AMISOM et ses projets de déploiement pour l'avenir, ainsi que les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2036 (2012), conformément au paragraphe 21 de la résolution. L'un des principaux objectifs de référence a été réalisé lorsqu'a été créé le Comité de coordination des opérations militaires, qui a tenu ses deux premières réunions les 9 et 30 mars, avec le soutien du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. De plus, une réunion du Comité de coordination et du Mécanisme conjoint de coordination, organe consultatif stratégique constitué par les ministres de la défense, s'est tenue à Addis-Abeba le 12 avril. Ces réunions ont permis de concrétiser le mécanisme de coordination stratégique prévu par le concept stratégique de l'AMISOM et de remanier la structure du quartier général de la force renforcée afin d'effectuer des opérations de plus grande envergure dans plusieurs secteurs.

32. L'équipe de planification conjointe ONU-Union africaine a continué d'élaborer les autres documents opérationnels clés, notamment en effectuant des visites à Mogadiscio et à Baidoa et des visites d'inspection avant déploiement dans les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou policiers. Des mémorandums d'accord et des lettres d'attribution sont mis au point en vue d'assurer le soutien aux soldats de l'AMISOM déployés dans les secteurs 2, 3 et 4 à partir du Kenya et de l'Éthiopie.

33. À Mogadiscio (secteur 1), l'UNSOA a mis l'accent sur la création d'un camp permanent dans le nord-est de la ville. Les points de distribution d'eau, de carburant et de rations alimentaires sont en place afin de réduire le temps de réapprovisionnement des contingents au front. La première étape de la construction du bâtiment du quartier général de l'AMISOM est presque terminée, et d'autres installations seront construites d'ici à août 2012. Le local de l'infirmerie est prêt et le matériel y est installé. Entre le 1^{er} décembre 2011 et le 15 avril 2012, l'UNSOA a effectué 23 vols pour assurer l'évacuation sanitaire, le transfert ou le rapatriement de 62 membres du personnel de la Mission.

34. La planification de l'appui dans les autres secteurs est en cours et la conception des pôles logistiques sera bientôt terminée. Du matériel et des véhicules supplémentaires sont demandés pour assurer le soutien aux soldats de l'AMISOM et

leur déploiement à l'extérieur de Mogadiscio. La reconnaissance de potentiels aérodromes et itinéraires de transport pour appuyer les secteurs 2 et 3 a été effectuée. La planification du déploiement dans le secteur 3 est terminée. Une mission préparatoire de 100 soldats burundais et ougandais est arrivée à Baidoa le 5 avril 2012; il s'agit du premier contingent de l'AMISOM déployé à l'extérieur de Mogadiscio. La planification du déploiement du contingent djiboutien à Beledweyne, dans le secteur 4, est très avancée. Le 7 avril, l'UNSOA a envoyé du matériel appartenant aux contingents et des articles élémentaires de survie de Mogadiscio à Djibouti pour le repositionnement.

35. Les soldats de l'AMISOM neutralisent des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, contribuant ainsi à améliorer sans cesse la liberté de circulation à Mogadiscio. Du 9 décembre 2011 au 31 mars 2012, 1 098 munitions non explosées et 48 engins explosifs improvisés ont été détruits. Pendant que les soldats de l'AMISOM se relayaient dans la ville, l'ONU a offert une formation en neutralisation des explosifs et munitions à environ 100 soldats burundais et ougandais. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix a appuyé le déploiement de la force dans les nouveaux secteurs, qui exige des capacités de neutralisation des explosifs et munitions afin de réduire les risques d'explosion et de satisfaire aux exigences de mobilité.

36. Le renforcement des capacités demeure une priorité de l'UNSOA, notamment dans le contexte de l'élargissement des opérations. La formation préalable au déploiement, notamment sur les droits de l'homme, la déontologie et la discipline, ainsi que l'égalité hommes-femmes et l'exploitation sexuelle, a été dispensée pour la troisième fois à Bujumbura les 19 et 20 janvier à 25 nouveaux militaires burundais. Lancé en novembre 2011, le module de formation conjoint UNPOS-UNSOA a été offert à 101 militaires burundais et ougandais.

37. Les activités de communication de l'UNSOA ont continué à renforcer l'image de l'AMISOM et ont contribué à marginaliser les Chabab. Il ressort d'un sondage réalisé dernièrement à Mogadiscio que la population est de plus en plus favorable à l'AMISOM, aux institutions fédérales de transition et à la communauté internationale. L'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à l'information a été renforcée en vue d'appui voulu dans tous les secteurs. Les efforts visant à étendre le réseau de transmission de la radio Bar-Kulan et à créer un service public somalien de radiodiffusion se sont poursuivis.

C. Renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité

38. Les forces somaliennes jouent un rôle crucial dans les opérations élargies de l'AMISOM, mais leurs capacités d'approvisionnement et de logistique sont encore limitées. Le 30 mars, après la réunion du Comité de coordination des opérations militaires, la Commission de l'Union africaine a organisé à Addis-Abeba une réunion consultative sur l'autonomisation du secteur somalien de la sécurité dans le but de mobiliser des ressources pour les forces de sécurité somaliennes. Par la suite, la Commission de l'Union africaine a créé un groupe de travail, qui s'est réuni pour la première fois à Addis-Abeba le 11 avril, afin de donner effectivement suite à l'atelier du 30 mars en coordination avec l'ONU.

Planification et orientations stratégiques

39. Quatre experts en défense et en sécurité issus de la diaspora somalienne et recrutés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont commencé à travailler aux côtés du secrétariat du Comité mixte de sécurité pour contribuer à rendre fonctionnel le secrétariat du plan national de sécurité et de stabilisation. Le 9 mars, l'UNPOS a envoyé un consultant à Mogadiscio pour concourir à la création et à la mise sur pied de comités de sécurité de région et de district. Trois conseillers somaliens recrutés par l'UNPOS ont intégré le Ministère de l'intérieur et de la sécurité nationale pour aider les forces de l'ordre somaliennes en matière de lutte contre la criminalité, de planification, de relèvement et de mise en place de comités dans les zones de Mogadiscio reprises afin d'assurer la participation des populations locales à la mise en œuvre des mesures visant à réduire la violence et la criminalité.

40. Afin d'améliorer la transparence dans le versement des soldes des policiers et des militaires, l'ONU et les États Membres concernés continuent d'aider le Gouvernement à enregistrer le personnel au moyen d'un système à données biométriques. À la fin de la période considérée, 7 658 militaires et policiers étaient enregistrés dans la base de données.

Forces militaires

41. Début mars 2012, le Chef des forces de défense a formé un comité de coordination chargé de superviser la réalisation des activités des forces nationales de sécurité dans le cadre de la feuille de route et du plan national de sécurité et de stabilisation.

42. Sous l'égide du Comité mixte de sécurité, l'ONU a créé un Comité de la formation militaire dont le rôle est d'établir les priorités en matière de formation des forces nationales de sécurité et de planifier et coordonner la formation. Ce comité a demandé aux États-Unis et à la Mission de formation de l'Union européenne de former 600 soldats provenant des différentes régions de la Somalie au cours d'une session de formation prévue en juin 2012 en Ouganda. Le camp d'entraînement de Jazeera à Mogadiscio, qui a récemment été rénové, est opérationnel depuis janvier 2012, et plus de 700 soldats y suivent en ce moment leur entraînement.

43. Le renforcement des capacités militaires demeure limité par une capacité restreinte à rémunérer et équiper les militaires opérationnels, ainsi que par l'existence de nombreux militaires non opérationnels à payer. Les besoins de ressources pour les indemnités des militaires financées par les bailleurs de fonds sont à la fois permanents et croissants; des fonds sont aussi nécessaires pour verser une pension aux anciens combattants blessés ou aux fonctionnaires âgés à la retraite.

Forces de police

44. Le versement des indemnités aux policiers a six mois de retard. Avec l'aide du Japon, l'ONU et l'AMISOM ont payé 1 314 agents de police somaliens ayant suivi un cours de recyclage début 2011 à l'Académie de police de Mogadiscio. L'ONU s'efforce de trouver les fonds pour rembourser les arriérés courant d'octobre 2011 à ce jour. L'UNPOS, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'AMISOM ont déjà payé 5 370 agents de police somaliens pour la période de mars à septembre 2011. L'aide financière du Gouvernement japonais permettra d'acheter 19 véhicules pour la police somalienne, dont des véhicules de transport du

personnel, des ambulances et des pick-ups. Soixante cadres de la police somalienne, dont 17 femmes, ont suivi en décembre 2011 une formation pour renforcer leurs capacités et leurs compétences en encadrement.

Déminage

45. Trois équipes de neutralisation des explosifs et munitions ont répondu à 116 alertes à l'explosif et trouvé et neutralisé 600 engins explosifs, évitant ainsi à des civils ou à des policiers d'être blessés. Ces équipes ont été formées à diffuser des messages de sensibilisation sur les risques liés aux explosifs et ont mené pour la première fois des activités de communication, offrant à 1 400 nettoyeurs de rue, la plupart en contact avec des engins explosifs dans leur travail, des renseignements susceptibles de leur sauver la vie. La troisième semaine de mars, une équipe a été envoyée à Baidoa pour contribuer à un examen préliminaire et à l'enlèvement des engins explosifs.

Justice et système pénitentiaire

46. Le 23 février, le Groupe de travail technique sur les questions judiciaires et pénitentiaires du Comité mixte de sécurité a tenu sa réunion annuelle et adopté un projet de plan national sur les questions judiciaires et pénitentiaires. En mars, le Gouvernement fédéral de transition a nommé la première femme juge au Conseil des services judiciaires. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'UNPOS et l'UNICEF ont effectué une évaluation du système pénitentiaire gouvernemental, et l'UNPOS a fait deux visites d'évaluation à la prison centrale de Mogadiscio. La remise en état du complexe du tribunal Benadir à Mogadiscio est terminée. L'UNPOS a aidé des professeurs de droit somaliens à concevoir un programme de formation judiciaire accessible dans tout le pays.

47. Le 1^{er} mars, le Conseil supérieur de la magistrature du « Somaliland » a nommé 10 nouveaux procureurs généraux adjoints, dont, pour la première fois, cinq femmes. Le 10 décembre, de nouveaux tribunaux, notamment les tribunaux de région et de district de Hargeysa, au « Somaliland », construits avec l'appui des Nations Unies, ont été transférés aux autorités. La dernière phase d'une reconstruction majeure de la prison de Boosaaso est en cours, ainsi que la construction d'une académie pénitentiaire, du siège de l'administration pénitentiaire et du nouveau Ministère de la justice à Garowe. Début 2012, 30 % de tous les juges du « Puntland » avaient suivi une formation en droit et en droits de l'homme financée par l'ONU.

Désarmement, démobilisation et réintégration

48. Si les conditions requises pour mettre en place un programme complet de désarmement, démobilisation et réintégration ne sont pas encore réunies en Somalie, le nombre de combattants ayant déserté les groupes rebelles somaliens a diminué et est actuellement légèrement supérieur à 500. L'Office national de sécurité a créé un mécanisme de profilage afin de s'occuper des combattants qui se sont désengagés des Chabab. Les 17 et 18 mars, un atelier interorganisations tenu à Mogadiscio a contribué à clarifier les rôles et responsabilités de chacune dans l'aide aux combattants désengagés. Le soutien et la planification d'un programme à venir font partie de l'accord de coopération entre l'UNPOS et l'OIM signé le 1^{er} février 2012. Entre-temps, le PNUD a lancé un programme de formation de six mois pour doter

de compétences 1 390 jeunes risquant de tomber dans la violence à Burao, Gaalkacyo et Boosaaso.

D. Piraterie

49. Depuis mon dernier rapport, le nombre d'otages et de bateaux retenus par des pirates est demeuré presque stable : actuellement, les pirates détiennent 291 otages de 16 bateaux, selon l'Organisation maritime internationale. Bien que le nombre d'attaques couronnées de succès ait baissé, passant de 55 en 2010 à 33 en 2011, les tentatives d'attaques dans les zones à haut risque ont augmenté, passant de 174 en 2010 à 287 en 2011. La piraterie au large des côtes somaliennes demeure une entreprise criminelle bien rodée dont la zone d'opérations est de plus en plus vaste, caractérisée par des attaques de plus en plus ambitieuses, un durcissement de la violence et une augmentation du montant des rançons demandées. Soucieux de voir augmenter la proportion de ces activités illicites qui font l'objet de poursuites, j'ai abordé dans mes deux derniers rapports (S/2011/360 et S/2012/50) les modalités de création de tribunaux spécialisés dans la lutte contre la piraterie dans la région.

50. En février, le « Somaliland » a adopté une loi faisant de la piraterie un crime et permettant le transfert dans ses prisons de pirates condamnés à l'étranger. Le « Somaliland » a accepté de recevoir 19 pirates somaliens condamnés par les Seychelles.

51. Le 29 mars à New York, le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a tenu sa onzième réunion sous la présidence des Émirats arabes unis. Le Groupe a alors fait remarquer que la piraterie ne pourrait être éliminée qu'en combinant les activités répressives et les efforts plus vastes de stabilisation de la Somalie, de promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit, de renforcement des institutions du Gouvernement fédéral de transition et de promotion du développement socioéconomique. La veille, le Conseil du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes avait approuvé deux nouveaux projets d'une valeur totale de 1,37 million de dollars des États-Unis. Ces projets financeront les procès de pirates au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et en République-Unie de Tanzanie, et offriront un appui supplémentaire au programme de transfert des prisonniers condamnés pour piraterie.

IV. Situation humanitaire, relève et développement, et situation des droits de l'homme

52. Bien que l'intensification massive de l'aide humanitaire, combinée à de bonnes récoltes, ait permis de résorber la famine en Somalie en janvier 2012, les taux de malnutrition et de mortalité restent exceptionnellement élevés. Des centaines de déplacés ont de leur propre chef quitté Mogadiscio pour retourner dans leurs régions d'origine. À la fin du mois de mars, la procédure d'appel global pour 2012 n'était financée qu'à 21 %. L'ONU a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pour l'aide à la Somalie et des progrès ont été signalés dans plusieurs domaines : services sociaux, réduction de la pauvreté, moyens de subsistance, bonne gouvernance. À Mogadiscio, le manque de fonds a empêché l'adoption d'une

méthode stratégique assortie de priorités pour entreprendre des activités de stabilisation. Un nombre croissant de cas de violences sexuelles a été signalé.

A. Situation humanitaire

53. Le 3 février, le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Système d'alerte rapide aux risques de famine ont annoncé que l'intensification massive de l'aide humanitaire et les récoltes exceptionnellement bonnes de décembre et janvier ont permis à la Somalie de sortir de l'épisode de famine. Cependant, on estime que 2,51 millions de Somaliens, soit plus d'un tiers de la population, sont encore tributaires de l'aide humanitaire. Les taux de malnutrition dans le pays sont parmi les plus élevés au monde, un enfant sur cinq dans le sud du pays souffrant de malnutrition. Les taux de mortalité demeurent au-dessus des seuils d'urgence.

54. L'accès aux régions du sud du pays, d'où sont originaires près de 72 % des personnes touchées par la crise, demeure très difficile. L'interdiction que les Chabab ont imposée à 6 organismes des Nations Unies et 10 organisations non gouvernementales en novembre 2011, qui les empêche de travailler dans les régions contrôlées par ce groupe, est toujours en vigueur. Depuis la fin de janvier, les Chabab ont interdit à deux autres organisations humanitaires de travailler dans les zones placées sous leur contrôle.

55. Les taux de déplacement de population demeurent élevés : 140 000 cas de personnes déplacées ont été signalés pendant le premier trimestre de l'année. Des dizaines de milliers de personnes ont fui les camps de déplacés du corridor d'Afgooye au moment où des combats ont éclaté à la périphérie de Mogadiscio à la mi-février. Afgooye a la plus grande concentration de déplacés au monde : 410 000 Somaliens y vivent le long d'un tronçon de route de 16 kilomètres. Le nombre total de déplacés en Somalie s'élève à 1,4 million.

56. Les acteurs humanitaires présents en Somalie ont lancé un appel de 1,5 milliard de dollars pour 2012. À la fin du mois de mars, cet appel n'était financé qu'à 21 %. Il sera sans doute difficile pour la communauté humanitaire de rassembler ces fonds et de tenir ses engagements étant donné les restrictions qui continuent d'entraver l'accès humanitaire dans le sud du pays. L'équipe de pays humanitaire réexamine l'appel pour la Somalie pour s'assurer que l'évolution de la situation sur le terrain est bien prise en compte.

Activités humanitaires

57. L'intensification de l'intervention humanitaire qui a commencé au troisième trimestre de 2011 se poursuit. En janvier et en février 2012, le Programme alimentaire mondial a fourni plus de 20 000 tonnes de nourriture à quelque 1,5 million de bénéficiaires dans toute la Somalie.

58. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a contribué, de concert avec ses partenaires, à créer des conditions propices au retour spontané des déplacés vers le centre-sud du pays. Il a également fourni des trousseaux de retour et des produits agricoles, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'aider les rapatriés à reconstruire leur vie.

59. L'UNICEF a aidé près de 520 000 personnes à accéder à des systèmes de purification de l'eau. En outre, 86 000 enfants souffrant de malnutrition ont été pris en charge à travers tout le pays; 13 000 foyers, comptant 20 000 enfants de moins de 5 ans, ont reçu trois repas chauds par jour et 15 000 familles ont bénéficié de rations alimentaires mensuelles.

60. Face au grand nombre de maladies susceptibles de provoquer des épidémies, plusieurs campagnes préventives de vaccination d'urgence ont été menées dans les régions accessibles du sud et du centre de la Somalie.

B. Activités économiques, de relèvement et de développement

61. L'amélioration des conditions de sécurité en Somalie a permis de relancer l'activité économique. Depuis le 6 mars, Turkish Airlines assure deux vols hebdomadaires vers Mogadiscio depuis Istanbul et le Théâtre national de Somalie a rouvert le 19 mars. L'accès des organismes des Nations Unies à certaines parties du centre-sud du pays s'est amélioré et des missions préparatoires ont été organisées pour rouvrir des bureaux et redéployer du personnel recruté sur le plan national et sur le plan international dans ces régions.

62. Le taux de change du shilling somalien a beaucoup fluctué au moment où il est fait état de la mise en circulation de nouveaux billets de banque en mars. Le Gouvernement fédéral de transition et ses partenaires internationaux ont continué à prôner l'interdiction des exportations de charbon de bois, autorisée par la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité et dont on espère qu'elle contribuera à affaiblir encore la rébellion des Chabab.

63. Après plusieurs années d'inactivité dans ce domaine, en janvier 2012 le « Puntland », en partenariat avec des sociétés privées, a lancé le forage de deux puits de pétrole sur la concession de Dharoor dans la région de Bari. Certaines sources estiment à plus de 300 millions de barils de pétrole les réserves de la zone.

64. L'équipe de pays des Nations Unies a poursuivi l'application de la stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie. Dans le cadre du programme de services sociaux de cette stratégie, l'Organisation mondiale de la Santé a créé des hôpitaux de campagne à Dollow et à Dhoobley. Dans le cadre du programme relatif à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance, la FAO a distribué dans le centre-sud de la Somalie 1 600 tonnes de semences de maïs, 900 tonnes de semences de sorgho et 120 tonnes de graines de sésame à 95 000 foyers. Dans une initiative bienvenue, le gouvernement et le parlement du « Puntland » ont adopté des règlements et des politiques relatifs aux fonds de pêche, ouvrant la voie à un essor du secteur de la pêche.

C. Mesures de stabilisation et de relèvement à Mogadiscio

65. Plus de 10 organismes des Nations Unies travaillent sur des projets de stabilisation dans toute la ville de Mogadiscio. Cependant, ce travail est freiné par le manque de moyens financiers. En 2011, les activités de stabilisation à Mogadiscio ont été financées à hauteur de 3 millions de dollars environ, alors que 15 millions avaient été utilisés lors de la phase 1 de la stratégie de relèvement et de stabilisation de Mogadiscio. Pendant la période considérée, l'ONU a continué à faire de

l'amélioration de la sécurité humaine à Mogadiscio une priorité, en s'employant avec les forces de police somaliennes à étendre la présence des forces de l'ordre dans les zones prioritaires, notamment le camp de déplacés de Badbado. L'ONU a également déployé un policier comme agent de liaison pour assurer la coordination entre les organismes humanitaires : il est chargé de rendre compte des incidents, notamment des violences faites aux femmes, et de concourir aux enquêtes et arrestations.

66. Au début de 2012, une initiative conjointe des Nations Unies intitulée « Jeunesse à risque » a permis de créer un corps féminin d'agents de police de proximité dans cinq districts de Mogadiscio. Cinq cents femmes sont maintenant employées comme policières volontaires dans les quartiers. En outre, l'ONU a proposé des cours d'alphabétisation et de calcul à 484 « jeunes à risque » à Mogadiscio, et 350 autres ont bénéficié de formations professionnelles. L'ONU a aussi dispensé des formations sur la gestion des conflits, la problématique hommes-femmes dans la gouvernance et la direction locales à 480 responsables locaux, fonctionnaires de l'administration locale et représentants de la société civile.

67. L'OIM a parachevé un projet de traitement des ordures qui a donné un emploi pendant trois mois à 800 personnes vulnérables, dont 85 % de femmes. En mars, en collaboration avec l'administration régionale de Benadir, elle a lancé un programme travail contre rémunération à court terme qui a concerné 500 jeunes.

D. Droits de l'homme et protection des civils

68. À Mogadiscio, le nombre de blessures par armes à feu demeure élevé, avec plus de 1 200 victimes traitées entre décembre 2011 et février 2012; ces blessures sont pour la plupart liées aux engins explosifs improvisés qu'utilisent les Chabab. Des pertes civiles et des cas de personnes déplacées ont été rapportés dans le contexte d'opérations de sécurité appuyées par les Kényans et les Éthiopiens. Selon certaines informations, des massacres ciblés ont été perpétrés par les Chabab dans les zones dont ils ont récemment perdu le contrôle, massacres qui visent des personnes liées au Gouvernement fédéral de transition.

69. À Mogadiscio toujours, les expulsions d'immeubles publics réalisées par le Gouvernement fédéral de transition ont mis des personnes à la rue. Des directives relatives aux expulsions ont été communiquées au Gouvernement et des actions visant à élaborer une stratégie pour régler les problèmes relatifs aux déplacés sont en cours.

70. On continue de signaler des cas de viol et de violences sexuelles commis sur des femmes et des fillettes déplacées. Les survivantes ont identifié les auteurs comme étant des soldats du Gouvernement fédéral de transition et des groupes armés. Un groupe de travail sur les violences faites aux femmes a été créé sous les auspices du Premier Ministre, et l'ONU a été invitée à y participer. La Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les violences faites aux femmes a effectué sa première visite en Somalie en décembre 2011. Elle a souligné qu'il fallait prendre d'urgence des mesures dans les domaines de l'éducation et du droit pour prévenir et réprimer les violences faites aux femmes.

71. Mon Représentant spécial a demandé qu'une enquête complète et indépendante soit menée sur l'assassinat de trois journalistes à Mogadiscio et d'un

quatrième dans le « Puntland ». Par ailleurs, il s'est ému de certaines restrictions inacceptables, comme l'arrestation et l'emprisonnement de 21 journalistes dans le « Somaliland », et il a appelé les autorités somaliennes à respecter la liberté d'opinion et la liberté d'expression dans le processus politique.

72. Dans le « Puntland », une loi a créé le Bureau du Défenseur des droits de l'homme, mais le poste est resté vacant. Les arrestations et les incarcérations de jeunes originaires du sud du pays suspectés d'être liés aux Chabab se sont poursuivies. La protection des droits des femmes a connu une régression avec l'instauration d'une nouvelle législation qui légalise certaines formes de mutilation génitale féminine. On espère que le projet final de constitution interdira cette pratique sous toutes ses formes, par opposition au projet actuel rédigé en somali qui n'interdit que la circoncision pharaonique.

73. Le 23 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution qui encourage l'application du mémorandum d'accord conclu par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Gouvernement fédéral de transition, et m'a demandé de présenter un rapport comportant des propositions concrètes visant à instaurer dans l'ensemble du système des Nations Unies une méthode plus intégrée de protection et de défense des droits de l'homme en Somalie.

E. Protection de l'enfance

74. Les organismes des Nations Unies continuent à recevoir des informations concernant de graves exactions commises sur des enfants. Un élément particulièrement préoccupant est la récurrence de cas où des enfants sont directement pris pour cibles lors d'attaques ou de tirs croisés, conséquence de l'intensification des actions militaires contre les Chabab. L'équipe spéciale de pays a continué son travail de suivi des engagements pris par le Gouvernement fédéral de transition lors de la visite de mon Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé en novembre 2011. Le 7 janvier, le Gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur de mesures strictes destinées à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Il a affirmé être prêt à entamer un dialogue en vue de l'élaboration et de l'application de plans assortis de délais dans le cadre des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité. Lors d'un atelier coorganisé par le Gouvernement fédéral de transition et l'ONU, les 6 et 7 mars à Mogadiscio, un projet de plan d'action sur la démobilisation et la réintégration des enfants soldats enrôlés dans les forces armées gouvernementales a été rédigé.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

75. Dans ce domaine, l'objectif des activités menées demeure de garantir la bonne application des engagements pris eu égard aux Principes de Garowe, à savoir qu'au moins 30 % des sièges de l'Assemblée constituante et du nouveau Parlement fédéral soient occupés par des femmes. C'était la principale recommandation issue de l'atelier sur la problématique hommes-femmes qui s'est déroulé début décembre 2011, en présence de femmes du Gouvernement fédéral de transition, du groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a, du « Puntland » et du « Galmudug ». Lors de consultations avec mon Représentant spécial le 12 mars, une délégation de femmes

d'influence a demandé de l'aide afin de créer un organe consultatif chargé de garantir le bon déroulement du processus de sélection des candidates.

76. Suite aux mesures prises pour faire participer les femmes à tous les comités et à toutes les réunions consultatives, la structure du Comité mixte de sécurité a été revue et la nouvelle structure, adoptée en janvier, inclut désormais le Ministère en charge des femmes et des affaires familiales. Le 18 janvier, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé la nomination de quatre femmes à la Commission de lutte contre la corruption.

V. Coordination

A. Présence des Nations Unies et action coordonnée en Somalie

77. L'UNPOS a maintenant achevé son déploiement initial. Au 15 avril, il avait déployé en Somalie un effectif de 38 personnes recrutées sur le plan national et sur le plan international : 12 à Mogadiscio, 12 à Hargeysa et 14 à Garowe. Le personnel de l'UNPOS à Mogadiscio travaille et est logé dans des conteneurs préfabriqués, et dépend d'accords passés avec l'UNSOA et le Service de la lutte antimines pour les fonctions essentielles de soutien de la vie. D'autres fonctionnaires seront déployés dans les mois à venir, si des bureaux et des logements supplémentaires sont disponibles, si un soutien logistique est assuré et si les conditions de sécurité le permettent.

78. Le deuxième rapport sur l'état d'avancement du cadre stratégique intégré a été achevé pour la période allant de septembre 2011 à janvier 2012. Il a confirmé les progrès réalisés dans le secteur de la sécurité, notamment s'agissant d'apporter un appui aux comités de sécurité des districts et d'assurer la formation aux droits de l'homme des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, ainsi qu'en matière de développement économique et de moyens de subsistance. Le Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie s'est réuni régulièrement pour examiner la cohérence des initiatives de l'ONU en Somalie du point de vue politique et humanitaire, et en matière de sécurité.

79. Le 24 janvier 2012, l'accord conclu entre l'ONU et le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie sur le statut de la Mission a été signé à Mogadiscio par mon Représentant spécial et le Premier Ministre. Cet accord, qui est entré en vigueur dès sa signature, établit les privilèges, les immunités, les facilités, les dérogations et les droits accordés à l'UNPOS et à son personnel pour qu'ils puissent exécuter efficacement leur mandat en Somalie.

B. Coopération entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et l'ONU

80. L'ONU continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'appuyer le processus de paix en Somalie. Durant la période considérée, l'accent a été mis sur la coordination des diverses stratégies visant à stabiliser les régions récemment reprises en dehors de Mogadiscio, en réalisant des évaluations conjointes et en

renforçant la coordination. Les méthodes et les cadres d'évaluation utilisés ont permis une approche analytique coordonnée.

VI. Mobilisation de ressources

81. Un inventaire détaillé des ressources nécessaires à l'exécution de la feuille de route, notamment pour ce qui est des processus constitutionnel et parlementaire, a été communiqué aux donateurs à Nairobi. Le montant estimatif des ressources s'élève à 17,5 millions de dollars, avec un déficit de financement de 12 millions de dollars. Les prochains mois menant à la fin de la période de transition en août sont les plus sensibles. Des déficits de financement prononcés pourraient compromettre les résultats obtenus à ce jour. Les donateurs doivent intervenir de toute urgence pour que des mesures rapides et efficaces soient prises.

82. Depuis mon dernier rapport, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM a reçu trois contributions non assorties de conditions : 4 374 799 dollars du Danemark, 260 247 dollars de la Suède et 16 millions de livres sterling du Royaume-Uni. Ces fonds serviront à payer les arriérés au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents et d'autres dépenses d'appui concernant les soldats de l'AMISOM.

83. Le solde disponible du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie s'élève à tout juste 30 000 dollars après les dépenses considérables engagées pour organiser les réunions de Garowe I et II. Le Fonds a reçu 40 000 euros de l'Italie pour l'exécution de la feuille de route et 171 000 dollars du PNUD à l'appui de la Conférence de Garowe II.

84. Le solde disponible du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes s'élève à 382 000 dollars. Depuis mon dernier rapport, l'ONU et le Royaume-Uni ont signé des accords d'appui pour un montant de 260 000 livres sterling destiné au secrétariat du Comité mixte de sécurité et un montant de 150 000 livres sterling destiné à lancer le financement du bureau chargé de la coordination pour la sécurité maritime.

85. Depuis sa création, en janvier 2010, le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes a reçu des contributions s'élevant à environ 12 millions de dollars et en a décaissé 10.

VII. Observations

86. À quatre mois du délai fixé pour mettre fin à la transition, bien que la Somalie se heurte à d'énormes difficultés sur le chemin de la paix, c'est le moment ou jamais de faire entrer le pays dans une nouvelle phase du processus politique. À cet effet, les dirigeants somaliens doivent s'unir pour mettre fin à la transition en août. Ils doivent accepter d'avancer ensemble et d'écouter avec attention les opinions des Somaliens. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront véritablement faire face aux difficultés qui les attendent et mettre fin avec succès à la transition.

87. La nouvelle Constitution provisoire de la Somalie permettra à tous les Somaliens de participer à la vie politique. L'approbation par l'Assemblée

constituante de cette constitution provisoire sera le début, et non la fin, d'un processus. Certaines questions telles que la nature du fédéralisme et la place de la charia devront certainement faire l'objet d'un examen plus approfondi après la fin de la transition et avant un référendum public. Toutefois, le projet de constitution soumis à l'Assemblée doit servir de base solide pour aller de l'avant. Il doit refléter les souhaits des Somaliens, qui se sont exprimés lors de consultations organisées ces derniers mois, ainsi que les principes fondamentaux des droits de l'homme. J'exhorte les dirigeants somaliens, quand ils examineront le projet de constitution, à rendre fidèlement les vues de leurs mandants, à faire connaître le texte au public et à mener des campagnes vigoureuses d'instruction civique pendant la période précédant sa présentation à l'Assemblée constituante pour adoption.

88. L'Assemblée constituante est une condition essentielle de la feuille de route. Pour l'avenir de la Somalie, il faudra bien réfléchir à la composition, à la structure et au mode de fonctionnement de cette assemblée. Les chefs traditionnels joueront un rôle central dans la sélection de ses membres. Les communautés locales et les organisations de la société civile doivent pouvoir participer pleinement à ce processus de sélection si l'on veut qu'il soit aussi inclusif et transparent que possible. Je demande instamment aux donateurs d'aider les Somaliens à mobiliser les moyens financiers, logistiques et de sécurité considérables nécessaires pour créer et démarrer l'Assemblée constituante immédiatement.

89. Il est tout aussi important d'établir le fondement juridique des travaux de l'Assemblée constituante. À cet égard, l'impasse politique dans lequel se trouve le Parlement fédéral de transition est un obstacle majeur qui empêche le processus politique d'aller de l'avant. Il faudrait signifier aux membres du Parlement qui retardent ou entravent le processus politique que leurs actions ne seront pas sans conséquences. Bien que mon Représentant spécial ainsi que des hauts fonctionnaires de l'Union africaine et d'autres institutions n'aient épargné aucun effort pour régler le différend entre les deux parties, les textes de loi et d'autres tâches essentielles à la mise en œuvre de la feuille de route restent bloqués. Le Conseil de sécurité a fait appel aux dirigeants et parlementaires somaliens pour qu'ils relèvent ce défi, privilégient l'intérêt supérieur de la nation et trouvent une solution pacifique à l'impasse. Faute de progrès en ce sens, il est temps d'explorer d'autres voies permettant d'établir un fondement juridique pour mettre fin à la transition.

90. Des mesures rigoureuses doivent être adoptées à l'égard des personnes qui font obstruction au processus politique, au sein ou en dehors des institutions fédérales de transition. Elles doivent être progressives, commençant par un avertissement, suivi d'une dénonciation publique et, si la situation ne s'améliore pas, de l'intervention du Conseil de sécurité. J'invite les États Membres et les organisations sous-régionales comme l'IGAD à envisager diverses sanctions telles que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. En revanche, il convient de noter que certains parlementaires se sont acquittés de leurs responsabilités tout à fait honorablement et qu'ils méritent, à ce titre, une indemnité de départ. J'invite les États Membres à envisager la mise en place de cette indemnité.

91. Le processus de paix ne peut aboutir si la sécurité ne s'étend pas à tout le pays. J'estime encourageants les progrès qui ont été faits concernant l'expansion de l'AMISOM autorisée dans la résolution 2036 (2012) et félicite l'AMISOM de s'être déployée en dehors de Mogadiscio pour la première fois depuis sa création. Le partenariat solide conclu entre l'ONU et l'Union africaine s'est davantage renforcé

dans la phase de mise en œuvre. J'accueille avec satisfaction les plans de l'Union africaine et des pays fournissant des contingents visant à achever le déploiement élargi, notamment l'élaboration d'objectifs de référence opérationnels. L'ONU aidera l'Union africaine à atteindre ces objectifs, notamment le transfert des forces kényanes au secteur 2 et le déploiement dans le secteur 3.

92. Je me réjouis du rôle accru de l'AMISOM dans le renforcement de l'efficacité des forces somaliennes et de la contribution continue de la Mission de formation de l'Union européenne. J'invite les États Membres à financer les besoins immédiats de la force et accueille avec satisfaction les mesures prises par l'Union africaine pour déterminer les besoins pratiques, en coordination avec l'ONU, lors de la réunion sur le renforcement du secteur de la sécurité somalien, qui s'est tenu le 30 mars. Dans le même temps, il importe de prendre des mesures à long terme pour mettre en place des institutions de sécurité locales durables et crédibles. J'invite vivement les parties prenantes somaliennes à examiner de près le type d'architecture de sécurité qui conviendrait le mieux au futur système de gouvernance du pays. Je loue les progrès enregistrés récemment par le Comité mixte de sécurité dans l'examen de questions majeures telles que l'intégration des forces armées somaliennes, la mise en place d'un système de police civile et d'un système de justice, et l'adoption de programmes destinés aux combattants démobilisés. Les futurs progrès dépendront de la disponibilité de ressources supplémentaires.

93. Même si les forces somaliennes et l'AMISOM continuent de gagner du terrain, les attaques asymétriques lancées par les insurgés représentent une grave menace. À cet égard, j'invite les États Membres qui ont en les moyens à aider l'AMISOM et les forces somaliennes à renforcer leurs capacités afin de prévenir ces attaques asymétriques et d'améliorer la sécurité des civils. Je salue les mesures prises récemment par l'Union africaine pour constituer la garde prévue dans la résolution 2010 (2011), essentielle pour assurer le déplacement en toute sécurité des civils internationaux à Mogadiscio.

94. Je demeure profondément préoccupé par les violations graves du droit international humanitaire et relatif aux droits de l'homme, notamment contre les femmes et les enfants. J'invite toutes les parties à faire en sorte que la protection des civils soit intégrée à toutes les opérations militaires. Je trouve encourageant que le Gouvernement fédéral de transition maintienne sa détermination à ne pas recruter ni utiliser d'enfants dans ses forces armées, et lui demande de finaliser le plan d'action et de le mettre en œuvre avant la fin de la transition.

95. La situation humanitaire en Somalie exige une attention et un appui constants. Les prévisions de faibles pluies soulignent que les progrès actuels sont fragiles et réversibles. J'invite instamment tous les acteurs à autoriser l'accès sans condition des travailleurs humanitaires pour qu'ils puissent parvenir aux personnes vulnérables. J'invite également tous les donateurs à appuyer de toute urgence la procédure d'appel global qui n'est actuellement financée qu'à 21 %.

96. Stabiliser les régions récemment reprises aux insurgés nécessite un effort intégré national et international. Il faut que les administrations locales, appuyées par la majorité des populations locales, assurent la sécurité, fournissent des services sociaux de base et mettent en place un environnement propice au développement du secteur privé. À cet égard, je salue la stratégie adoptée par le Gouvernement fédéral de transition. J'encourage vivement les partenaires internationaux à s'assurer que leur aide est alignée sur les mesures prises par le Gouvernement et respecte les

principes régissant le soutien international aux zones locales de stabilité en Somalie convenus à Londres, le 23 février. À cet effet, j'accueille avec satisfaction les initiatives lancées actuellement pour renforcer la coordination entre l'AMISOM, l'IGAD et l'ONU.

97. La fin de la transition devrait encourager la communauté internationale à investir sérieusement dans le relèvement et le développement à long terme de la Somalie. Dans un premier temps, j'invite les donateurs à couvrir le solde à financer du Plan des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement à Mogadiscio. La future conférence d'Istanbul II, qui sera organisée par le Gouvernement turc du 31 mai au 1^{er} juin, est une occasion importante pour la Somalie et les partenaires internationaux de définir des actions communes pour, par exemple, la remise en état des routes, l'approvisionnement en énergie et en eau et le renforcement de la résistance des populations aux crises humanitaires, qui amélioreront sensiblement le niveau de vie des Somaliens. La communauté internationale en profitera également pour étudier les priorités en matière d'appui, après la période de transition, sachant que la Somalie aura besoin d'un soutien considérable pour élaborer et mettre en œuvre la Constitution provisoire, renforcer les institutions de gouvernance, autonomiser les administrations régionales, renforcer le secteur de la sécurité et organiser les élections.

98. À long terme, la Somalie doit assurer elle-même sa propre paix, sa stabilité, son développement et sa prospérité. À mesure que l'autorité de l'État s'étend, le Gouvernement doit mettre en place des cadres réglementaires qui protègent les droits de propriété et les investissements, et permettent la croissance des entreprises. J'espère que la conférence d'Istanbul sera l'occasion de lancer des initiatives à cet égard, avec le soutien de la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux pertinents. Il faudra aussi des politiques budgétaire et monétaire judicieuses. J'invite le Gouvernement fédéral de transition et les autorités régionales à générer et gérer leurs propres recettes avec transparence, en conformité avec les lois nationales. Les questions majeures relevant de la politique monétaire, telles que l'impression de nouveaux billets de banque, doivent être publiées dans le *Journal officiel*.

99. Je rends hommage à l'AMISOM, aux forces gouvernementales et à leurs alliés et aux forces régionales opérant en Somalie, pour le sacrifice de soi et l'engagement constants dont ils font preuve pour restaurer la paix et la stabilité dans le pays. J'exprime également ma gratitude à mon Représentant spécial pour le dévouement et l'engagement dont il fait preuve pour faire avancer la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Je tiens également à saluer le dévouement des hommes et des femmes qui travaillent au service de l'ONU et de ses organisations partenaires, souvent dans des conditions difficiles.

Annexe I

Principes de Garowe I

Convenus à la Conférence nationale consultative sur la Constitution en Somalie tenue du 21 au 23 décembre 2011

1. La première Conférence nationale sur la Constitution a eu lieu à Garowe du 21 au 23 décembre 2011. Convoquée par le Gouvernement fédéral de transition somalien et organisée par le Gouvernement de l'État du Puntland, elle s'est tenue sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

2. La Conférence a rassemblé les signataires de la feuille de route et des membres de la société civile. Parmi les participants figuraient les dignitaires suivants : Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition; Charif Hassan Cheikh Aden, Président du Parlement fédéral de transition; Abdiweli Mohamed Ali, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition; Abdirahman Cheikh Mohamed Mohamud, Président du Puntland; Mohamed Ahmed Aalim, Président du Galmudug; Cheikh Mohamed Mohamoud Yusuf, représentant d'Ahlu Sunna Wal Jama'a. La Conférence a été ouverte par son organisateur, Abdirahman Cheikh Mohamed Mohamud, Président du Puntland, qui a déclaré qu'il fallait mettre fin à la transition et souligné qu'il était urgent d'appliquer la feuille de route.

3. La Conférence a porté sur deux grandes questions devant être examinées par les participants compte tenu de la conjoncture politique et de la nécessité de mettre en œuvre la feuille de route en temps utile :

- La structure, la taille ainsi que le système de représentation et les critères de sélection du nouveau Parlement fédéral dans la nouvelle Constitution fédérale;
- L'adoption de la nouvelle constitution fédérale par une assemblée constituante, y compris le mandat, la taille et les critères de sélection des constituants et la sélection des nouveaux parlementaires.

4. Les participants, qui ont pris en considération la Charte fédérale de transition, l'Accord de Djibouti, l'Accord de Kampala et la feuille de route, et les signataires de la feuille de route, qui ont réaffirmé l'unité du peuple somalien, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la nation somalienne, ont arrêté les principes énoncés ci-après (les « Principes de Garowe »), lesquels doivent guider et orienter l'élaboration du texte définitif du projet de constitution ainsi que l'achèvement de la transition.

Principes de Garowe sur l'élaboration et l'adoption du texte définitif du projet de constitution et sur l'achèvement de la transition

1. Assemblée nationale constituante

a) Le texte définitif du projet de constitution fédérale somalienne sera établi au plus tard le 20 avril 2012.

b) Une assemblée nationale constituante sera chargée d'adopter provisoirement le projet de constitution fédérale, qui deviendra la Constitution provisoire de la Somalie, laquelle sera soumise à une procédure de contrôle constitutionnel et à un référendum national si les circonstances le permettent.

c) L'Assemblée nationale constituante sera désignée par tous les signataires de la feuille de route et par la société civile selon la formule des 4,5.

d) L'Assemblée nationale constituante sera composée d'au maximum 1 000 membres, dont 30 % de femmes.

e) Le Comité d'experts examinera la Constitution et veillera à ce que la répartition du pouvoir entre les États fédérés et l'État fédéral soit bien précisée et à ce que la nouvelle Constitution fédérale somalienne soit compatible avec les constitutions des États.

f) Le Comité d'experts transmettra le texte définitif du projet de constitution fédérale à la Commission constitutionnelle fédérale indépendante au plus tard le 5 mai 2012.

g) L'Assemblée nationale constituante se réunira et commencera ses travaux au plus tard le 15 mai 2012.

h) L'Assemblée nationale constituante procédera à un vote par oui ou par non sur la Constitution fédérale provisoire au plus tard le 22 mai 2012.

i) L'Assemblée nationale constituante sera dissoute le 30 mai 2012.

2. Structure du Parlement après la transition

a) Il sera institué un Parlement fédéral bicaméral dont les membres, désignés en juin 2012 dans les conditions prévues par le présent accord et la nouvelle constitution fédérale, commenceront à siéger le 21 août 2012. La chambre haute du Parlement bicaméral sera composée des États fédérés et des administrations régionales.

b) Le nouveau Parlement fédéral somalien sera composé de 225 députés, dont 20 % de femmes.

c) Le nouveau Parlement fédéral sera représentatif de toutes les communautés, régions et États existants de la Somalie fédérale et reflétera le peuple somalien dans toute sa diversité.

i) Comme la situation qui prévaut actuellement sur le plan de la sécurité ne permet pas l'organisation d'un scrutin direct, la chambre basse du nouveau Parlement fédéral sera désignée selon la formule des 4,5, mais ce mode de désignation ne vaudra que pour la première législature visée dans le présent accord.

ii) La formule des 4,5 ne sera pas le principe de partage du pouvoir du régime constitutionnel futur qui sera en place à l'issue de la première législature.

iii) La nouvelle Constitution fédérale ne prévoira aucune disposition reposant sur la formule des 4,5 et ne sera pas modifiée en vue d'abroger cette disposition de quelque manière que ce soit.

iv) Le nouveau Parlement fédéral qui verra le jour en juin 2012 ne modifiera ou n'adoptera aucune loi ni ne mettra en œuvre aucune politique qui prenne en compte ou tente de rétablir la formule de partage du pouvoir des 4,5.

v) À l'issue de la première législature, le Parlement sera élu au suffrage universel suivant le principe une personne, une voix.

vi) Si la situation qui prévaudra alors ne permet pas de tenir un scrutin au suffrage universel, le Parlement sera désigné sur la base des circonscriptions.

d) La durée de la législature du nouveau Parlement fédéral dans la nouvelle Constitution sera de quatre ans. Le nouveau Parlement et le nouveau Gouvernement auront pour mandat de préparer le pays à un référendum et à des élections, municipales d'abord, locales ensuite, et enfin nationales.

e) Les membres du nouveau Parlement fédéral seront proposés par des sages traditionnels reconnus avec l'aide de membres qualifiés de la société civile, dont aucun ne doit avoir d'aspiration politique.

i) Il appartiendra à une commission électorale indépendante intérimaire composée de 15 membres représentant les parties prenantes somaliennes d'examiner et de valider les candidatures.

ii) Lorsqu'il existe des administrations d'État, celles-ci désigneront leurs candidats et en remettront la liste à la Commission électorale indépendante intérimaire.

f) Le nouveau Parlement fédéral somalien sera investi le 15 juin 2012.

g) L'élection du président et des vice-présidents du Parlement aura lieu le 20 juillet 2012 et sera suivie de celle du président le 20 août 2012.

Les signataires s'engagent à respecter l'indépendance du Parlement comme organe législatif.

De son côté, le Parlement est tenu de respecter l'Accord de Kampala et ne doit rien entreprendre qui puisse violer ce texte.

Par ailleurs, les signataires demandent à la communauté internationale de prendre des mesures contre tous ceux qui présentent des demandes frivoles ou abusives avec pour but de faire échouer la mise en œuvre de la feuille de route contre le Président, le Premier Ministre, le Président ainsi que les deux Vice-Présidents du Parlement.

Les signataires annoncent que la prochaine conférence consultative sur la Constitution aura lieu à Garowe la troisième semaine de janvier 2012 et portera sur l'organisation fédérale.

Signataires :

1. Gouvernement fédéral de transition
Président du Gouvernement fédéral de transition
(Signé) Cheikh Charif Cheikh **Ahmed**
2. Parlement fédéral de transition
Président du Parlement fédéral de transition
(Signé) Charif Hassan Cheikh **Aden**

3. Gouvernement fédéral de transition
Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition
(*Signé*) Abdiweli Mohamed **Ali**
4. Puntland
Président du Puntland
(*Signé*) Abdirahman Cheikh Mohamed **Mohamud**
5. Galmudug
Président du Galmudug
(*Signé*) Mohamed Ahmed **Aalim**
6. Ahlu-Sunna Wal Jama'a
Représentant d'Ahlu Sunna Wal Jama'a
(*Signé*) Cheikh Mohamed Mohamud **Yusuf**
7. Représentant spécial adjoint
du Secrétaire général pour la Somalie
(*Signé*) Christian **Manahl**

Annexe II

Principes de Garowe II

Convenus à la Conférence nationale consultative sur la Constitution en Somalie tenue du 15 au 17 février 2012

1. La deuxième Conférence nationale consultative sur la Constitution s'est tenue à Garowe du 15 au 17 février 2012. Elle a été convoquée par le Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne et organisée par le Gouvernement du Puntland avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

2. À cette conférence, se sont réunis les signataires de la feuille de route et des membres de la société civile. Étaient présentes les personnalités suivantes : S. E. Cheikh Charif Cheikh Ahmed, Président du Gouvernement fédéral de transition, M. Charif Hassan Cheikh Aden, Président du Parlement fédéral de transition, S. E. M. Abdiweli Mohamed Ali, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition, S. E. M. Abdirahman Cheikh Mohamed Mohamud, Président du Puntland, S. E. M. Mohamed Ahmed Aalim, Président du Galmudug, et Khalifa Abdulkadir Moallin Noor, représentant d'Ahlu Sunnah Wal Jama'a. La Conférence a été ouverte par M. Charif Hassan, Président du Parlement, qui a souligné la nécessité de s'accorder sur les idées maîtresses du processus constitutionnel.

3. À l'issue de la première Conférence de Garowe, les signataires avaient annoncé que la prochaine conférence consultative sur la Constitution se tiendrait à Garowe au début de 2012 et qu'elle aurait pour principal objet l'élaboration du texte définitif de la Constitution et l'adoption du principe du fédéralisme. Sachant que le temps presse, il avait été convenu que trois questions fondamentales devaient être examinées par les représentants afin de pouvoir clore le processus de rédaction de la Constitution et de terminer la transition en temps voulu, soit d'ici au 20 août 2012. Les trois questions sont les suivantes :

1. Fédéralisme : la nature du régime fédéral que le pays adoptera, y compris le statut de la capitale (Mogadiscio);

2. Régime politique et système électoral : consensus sur la structure du pouvoir exécutif fédéral, selon qu'on choisira un régime parlementaire, présidentiel ou hybride; consensus sur les éléments connexes du système électoral;

3. Mise en œuvre des Principes de Garowe I pour ce qui est de l'adoption de la Constitution par l'Assemblée constituante, y compris le processus de sélection des membres de l'Assemblée et du nouveau Parlement fédéral, et l'organisation de la chambre haute du Parlement, qui représente les régions administratives.

4. La Conférence a débuté par une séance plénière, à l'occasion de laquelle les principales parties prenantes se sont adressées aux participants. Se sont exprimés les ambassadeurs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine, le Ministre djiboutien des affaires religieuses et des biens *awqaf* ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Par la suite, les participants ont formé trois groupes pour débattre des questions suivantes :

1) fédéralisme; 2) régime politique et conception du système électoral; et 3) mise en œuvre des Principes de Garowe I. Chaque groupe était coprésidé par un membre du Comité d'experts et un membre de la Commission fédérale indépendante sur la Constitution, auxquels des membres du Groupe conjoint pour la Constitution apportaient leur appui. Il a été décidé que les Principes de Garowe I ne pouvaient pas être renégociés et qu'il fallait instaurer une procédure au cas où les parties prenantes ne parviendraient pas à un consensus dans le délai imparti. Il a été convenu que les questions non réglées seraient renvoyées aux responsables et que la décision que ceux-ci prendraient serait respectée par tous. La Conférence s'est conclue par une séance plénière pendant laquelle les avancées ont été saluées et par une cérémonie de signature.

5. Les participants ont examiné la Charte fédérale de transition, l'Accord de Djibouti, l'Accord de Kampala, la feuille de route, les Principes de Garowe I ainsi que le projet de constitution.

6. Les signataires ont réaffirmé l'unité du peuple somalien, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la nation somalienne. Les délégués et signataires de la feuille de route ont arrêté les principes ci-après.

Ces principes (ci-après désignés les « Principes de Garowe II ») orientent et encadrent l'élaboration du texte définitif du projet de constitution et l'achèvement de la transition, y compris la définition et l'adoption d'un cadre juridique.

Les Principes sur le fédéralisme, le régime politique et l'achèvement de la transition par la mise en œuvre des Principes de Garowe I (Principes de Garowe II)

1. Fédéralisme – Création d'États fédérés

La Charte fédérale de transition fait mention d'un État fédéral et le projet de constitution prévoit la création d'un parlement fédéral bicaméral. Les Principes de Garowe I reprennent ces idées mais n'entrent pas dans les détails. Dans les Principes de Garowe II, les parties ont convenu de ce qui suit :

a) L'État du Puntland est un État fédéré fondateur et était déjà un État au moment où a été adoptée la Charte fédérale de transition, en 2004. En tant qu'État appartenant à la fédération, l'État du Galmudug devra remplir dès que possible toutes les conditions nécessaires pour devenir un État fédéré, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale sont priés de prêter toute l'assistance voulue aux autorités du Galmudug à cet égard;

b) Les critères de création des nouveaux États seront conformes aux dispositions de la Charte (fédération de deux régions ou plus);

c) Tous les États seront tenus d'assurer l'égalité des droits politiques ainsi que des perspectives à tous les Somaliens, y compris dans le domaine de la participation à la vie politique;

d) Pour créer de nouveaux États, il faut qu'il y ait eu un processus de réconciliation régionale durable. Une commission indépendante examinera si l'État

en question a bien mené ce processus et s'il remplit les critères susvisés. La création d'un nouvel État sera soumis au vote du nouveau Parlement fédéral somalien;

e) Le régime fiscal fédéral prévoit des transferts de fonds et une assistance financière accordés selon le principe de la péréquation et de l'équité entre les États;

f) La structure fédérale respecte les droits des États pour ce qui est de l'attribution des compétences et des responsabilités. Certains domaines d'intérêt national relèvent de la compétence de l'État fédéral : affaires étrangères, défense nationale, politique monétaire nationale, ressources naturelles, partage des richesses, citoyenneté, immigration, etc.;

Statut de Mogadiscio

g) Mogadiscio est la capitale. Le nouveau Parlement arrête par voie législative le statut de Mogadiscio au sein de la fédération.

2. Régime politique et conception du système électoral

Le Groupe de travail sur les régimes politiques et les systèmes électoraux a examiné la question de savoir quel régime politique convenait le mieux à la Somalie – parlementaire ou présidentiel – et a soigneusement étudié les avantages et inconvénients des deux régimes :

a) La Somalie adoptera le régime parlementaire car, dans ce système, le pouvoir exécutif doit davantage rendre compte au Parlement et l'équilibre des pouvoirs est davantage assuré, ce qui réduira le risque d'abus de pouvoir;

b) Le pouvoir exécutif ressortira au premier chef au Conseil des ministres, lequel sera dirigé par le Premier Ministre. Le Président sera le chef d'État et le garant de l'unité nationale;

c) La Constitution définira précisément les pouvoirs du chef d'État et du chef du Gouvernement;

d) Les membres du Conseil des ministres seront issus ou non du Parlement;

Conception du système électoral

e) L'élection des membres de la chambre basse reposera sur le principe de la représentation proportionnelle. Le système électoral sera défini en détail dans des textes. Le nouveau Parlement fédéral adoptera les textes en question d'ici à la fin du troisième mois de sa première session.

3. Mise en œuvre des Principes de Garowe I

1. Commission électorale indépendante intérimaire

a) Mandat :

i) La Commission vérifie la validité des candidats à l'Assemblée constituante et au Parlement à l'aune de critères objectifs. Elle relaie également les informations concernant les procédures de nomination et de sélection des candidats. Ses travaux sont totalement transparents : elle fait publier les noms des candidats dans la presse, elle fait paraître des annonces légales et elle prévoit une période de commentaires. Il n'incombe pas à la

Commission de choisir les membres de l'Assemblée constituante ou du Parlement.

b) Composition :

i) La Commission se compose de 15 membres ayant voix délibérative, sur la base de la formule des 4,5 (voir les Principes de Garowe I);

ii) La Commission comprend au moins cinq femmes;

iii) La Commission fait intervenir des acteurs internationaux en qualité de participants sans voix délibérative.

c) Pour susciter la confiance dans la Commission, les membres doivent être patriotes, honnêtes et bien considérés dans la société somalienne, ne pas avoir d'ambitions politiques personnelles et n'avoir aucune allégeance à d'autres États. Ils doivent respecter et protéger les droits de tous les Somaliens et faire preuve de tolérance envers tous.

d) Les critères d'admission à la Commission sont les suivants :

i) Avoir la citoyenneté somalienne;

ii) Avoir entre 21 et 70 ans;

iii) Ne jamais avoir été condamné à raison d'une infraction grave ou de crimes contre l'humanité;

iv) Avoir fait des études secondaires;

v) Avoir une expérience dans le domaine électoral ou autre domaine connexe.

e) Avec le concours de représentants civils et de chefs traditionnels, les signataires de la feuille de route nomment les membres de la Commission à partir des candidatures présentées dans le cadre d'une procédure publique. Le grand public est informé de la procédure par le biais d'une campagne de publicité dans les médias.

2. *Assemblée nationale constituante*

a) Mandat :

i) Le règlement de l'Assemblée nationale constituante détermine les procédures à suivre lorsque la majorité requise n'est pas atteinte. Il prévoit également une procédure permettant le renvoi de questions aux rédacteurs par un vote à la majorité qualifiée. Il organise enfin une procédure de conciliation en cas de blocage.

b) Composition :

i) 1 000 membres répartis suivant la formule des 4,5;

ii) Au moins 300 femmes (30 %);

iii) Les 700 hommes ou femmes restants doivent être représentatifs des différents segments de la société : jeunes/étudiants, milieu d'affaires, diaspora, chefs religieux et traditionnels, professions libérales, universitaires, administrations régionales existantes et futures.

- c) Conditions d'admission :
- i) Les conditions que les candidats à l'Assemblée nationale constituante doivent remplir pour être admis sont les mêmes que celles exigées des candidats à la Commission électorale indépendante intérimaire, à l'exception des éléments suivants :
 - 1. Âge minimum de 21 ans;
 - 2. Aucun niveau d'étude minimum autre que l'aptitude à lire et à écrire;
 - 3. Une expérience pertinente.
- d) Mode de sélection des membres de l'Assemblée nationale constituante :
- i) Les signataires de la feuille de route, avec l'aide des chefs traditionnels et de la société civile, désigneront 1 000 candidats en tenant compte de la formule des 4,5 et des conditions fixées ci-dessus;
 - ii) Les candidatures seront soumises à la Commission électorale indépendante intérimaire, qui vérifiera si les conditions d'admission et de composition générale sont remplies;
 - iii) Lorsqu'elle estimera qu'une candidature ou une liste ne remplit pas les conditions en question, la Commission la renverra aux signataires de Garowe I, aux chefs traditionnels et à la société civile pour que ceux-ci choisissent une autre personne ou liste qui remplisse les conditions requises, la formule des 4,5 étant respectée;
 - iv) Pour garantir que le quota de femmes est atteint, les candidatures féminines seront prises en considération en priorité;
 - v) Les listes de candidats qui ne débouchent pas sur une part d'au moins 30 % de femmes à l'Assemblée nationale constituante seront rejetées;

3. *Nouveau Parlement fédéral*

- a) La chambre basse du Parlement sera composée de 225 membres.
- b) La chambre haute du Parlement sera composée suivant la nouvelle organisation des futurs États fédérés et comptera au plus 54 membres :
 - i) Le choix des membres de la chambre haute reposera sur les mêmes principes de transparence, d'ouverture et de représentativité qui régissent la sélection des membres des autres organes prévus par la Constitution, les conditions devant être définies dans la nouvelle constitution et refléter l'intégration et la cohésion nationales. La chambre haute fait office de « juridiction de deuxième instance » et est la gardienne des valeurs culturelles et morales de la nation;
 - ii) La chambre haute commencera à siéger au plus tard en août 2012, comme le prévoient les Principes de Garowe I;
 - iii) La nouvelle constitution et son calendrier de mise en œuvre ainsi que les clauses relatives aux dispositions générales fixeront la composition permanente de la chambre haute et préciseront les critères, la taille, la répartition des sièges et la composition de la chambre haute ainsi que la procédure à suivre pour la création des subdivisions nationales;

iv) À l'issue de la première législature, la composition de la chambre haute du nouveau Parlement fédéral reposera sur les subdivisions nationales créées selon un principe d'égalité de représentation.

c) Pour susciter la confiance dans le Parlement fédéral, il importe que les membres soient patriotes, honnêtes et bien considérés dans la société somalienne. Il faut qu'ils respectent et protègent les droits de tous les Somaliens et fassent preuve de tolérance envers tous.

d) Conditions à remplir pour être admis au nouveau Parlement fédéral :

- i) Avoir la citoyenneté somalienne;
- ii) Avoir entre 25 et 75 ans;
- iii) Avoir fait des études secondaires;
- iv) Ne pas avoir d'antécédents judiciaires;
- v) Ne pas avoir été déclaré mentalement incapable;
- vi) Respecter les valeurs de l'islam;
- vii) Avoir une expérience pertinente.

e) Procédure de sélection des membres du nouveau Parlement fédéral :

i) Les sages traditionnels reconnus, avec l'aide de membres éminents de la société civile, proposeront deux candidats pour chaque siège suivant les conditions énoncées plus haut;

ii) Les candidatures seront transmises à la Commission électorale indépendante intérimaire, qui vérifiera que les conditions d'admission et de composition générale sont remplies. Si tel n'est pas le cas, les candidatures seront renvoyées, et un ou plusieurs nouveaux candidats devront être proposés;

iii) Les noms des candidats admissibles seront renvoyés aux entités qui les ont proposés afin que celles-ci choisissent ceux qui doivent devenir leurs représentants au nouveau Parlement fédéral;

iv) Les femmes devront représenter au moins 30 % des parlementaires grâce à un quota respectant la formule des 4,5. Il appartiendra à la société civile et aux femmes respectées des clans de proposer et de choisir les candidates.

Étant donné que la transition doit se terminer le 20 août 2012, le peuple somalien ou la communauté internationale n'accepteront aucun retard ni aucune obstruction. Les auteurs de troubles seront identifiés et dénoncés, et des mesures appropriées seront prises à leur encontre par les parties prenantes somaliennes et internationales. Le processus suivra son cours.

Les signataires recommandent qu'un ensemble d'indemnités soit accordé aux membres du Parlement qui ne deviendront pas membres du prochain Parlement.

Comme il n'y a pas de temps à perdre, toutes les parties intéressées sont priées sans plus tarder, conformément à la Charte fédérale de transition, à l'Accord de Kampala, à la feuille de route, aux Principes de Garowe I et II, ainsi qu'aux autres instruments directeurs :

1. De commencer l'élaboration du texte définitif du projet de constitution et d'en achever l'établissement avant le 20 avril 2012;

2. De mener à bien les consultations et le travail d'instruction civique menés sur les questions essentielles restantes du projet de constitution;

3. De commencer la mise en place des organes visés dans la Constitution, en particulier la Commission électorale indépendante intérimaire et l'Assemblée nationale constituante.

Les signataires annoncent que la prochaine conférence consultative sur la Constitution aura lieu à Mogadiscio avant la fin du mois de mars 2012 et portera sur les droits et libertés fondamentaux.

Signataires :

1. Gouvernement fédéral de transition,
Président du Gouvernement fédéral de transition
(*Signé*) Cheikh Charif Cheikh **Ahmed**
2. Parlement fédéral de transition,
Président du Parlement fédéral de transition
(*Signé*) Charif Hassan Cheikh **Aden**
3. Gouvernement fédéral de transition,
Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition
(*Signé*) Abdiweli Mohamed **Ali**
4. Puntland,
Président du Puntland
(*Signé*) Abdirahman Cheikh Mohamed **Mohamud**
5. Galmudug,
Président du Galmudug
(*Signé*) Mohamed Ahmed **Aalim**
6. Ahlu-Sunna Wal Jama'a,
Représentant d'Ahlu Sunna Wal Jama'a
(*Signé*) Khalif Abdulkadir Moalim **Nur**
7. Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie
(*Signé*) Augustine **Mahiga**

Carte



Map No. 3690 Rev. 10 UNITED NATIONS
December 2011

Department of Field Support
Cartographic Section